

---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

### Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles

# Il faut viser la source du problème

**Montréal, 11 novembre 2009** - Pour les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec, le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles, dévoilé hier par Recyc-Québec, est un constat d'échec. Globalement, en dépit de leurs efforts en matière de recyclage, les Québécois produisent toujours de plus en plus de déchets (1% de plus qu'en 2006 et 86% de plus qu'en 1990).

Les CRE s'attendent donc à ce que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, qui sera bientôt dévoilée par le gouvernement du Québec, renverse cette tendance en s'attaquant avec fermeté à la réduction à la source. C'est bien de recycler, mais il est absolument nécessaire de s'attaquer en priorité à diminuer la quantité de déchets produits, par exemple en réduisant les emballages, en uniformisant les contenants, en utilisant des contenants réutilisables et des produits durables.

« Chaque tonne de déchets générée inutilement, même si elle est recyclée, nous coûte extrêmement cher individuellement et collectivement. Tous les jours, on paye pour des produits ou des emballages qui, sitôt achetés, sont mis au rebut. Cela contribue inutilement à l'épuisement des ressources et aux impacts environnementaux de toute la chaîne de production et de distribution. Et cela, c'est sans compter les coûts reliés aux systèmes de collecte, de tri et d'élimination de ces matières. Il faut arrêter d'acheter des vidanges! » mentionne Gilles Côté, porte-parole des CRE sur le dossier.

De manière à éclairer le gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa future politique de gestion des matières résiduelles, les CRE ont produit une liste de mesures qu'ils jugent essentielles à une réforme en profondeur. Ces mesures concernent notamment la réduction à la source et le réemploi, l'adoption généralisée de la collecte trois voies, la biométhanisation et le compostage centralisé et une augmentation importante des redevances à l'élimination. Sont proposées en tout 34 recommandations favorisant l'atteinte de l'objectif **zéro déchet**, ce qui permettra, d'ici 2020, une gestion durable des matières résiduelles dans une perspective de conservation des ressources et de réduction de l'empreinte écologique associée à l'extraction de ces ressources.

Le document complet est disponible sur le site du RNCREQ à l'adresse [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

- 30 -

Information :

Gilles Côté, porte-parole des CRE sur la gestion des matières résiduelles  
(450) 756-0186 / [gilles.cote@crelanaudiere.ca](mailto:gilles.cote@crelanaudiere.ca)

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.